GRP®Tour de la Sambuy-Étape2

Secteur Arlysère - Cléry

Les chalets du Haut du Four

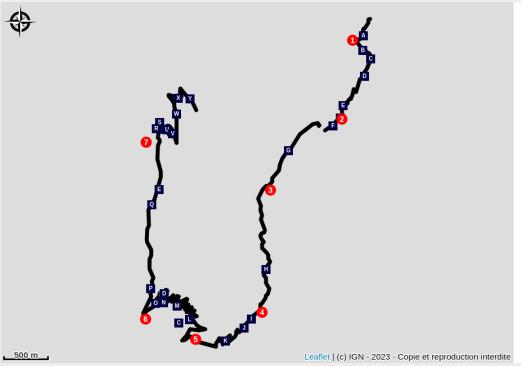

Une longue étape itinérante qui mène au bas du profond vallon forestier de Bellevaux avant de remonter vers l'alpage et le col d'Orgeval au pied duquel se cache la petite cabane forestière de Bonverdan.

Au coeur de la RNCFS des Bauges, la grande faune de montagne se dévoile ! Vers l'ancien alpage de la Fougère, ou sur les pentes de l'Arcalod, les hardes de chamois ne sont jamais bien loin pour qui saura se faire discret !

Infos pratiques

Pratique : Itinérance pédestre

Durée : 7 h 20

Longueur : 13.5 km

Difficulté : Difficile

Type : Itinérance

Itinéraire

Départ : Chalet du Drison, Plancherine
Arrivée : Chalet refuge de Coutarse, Jarsy
Communes : 1. Cléry
2. Jarsy
3. Plancherine
4. Verrens-Arvey

Profil altimétrique

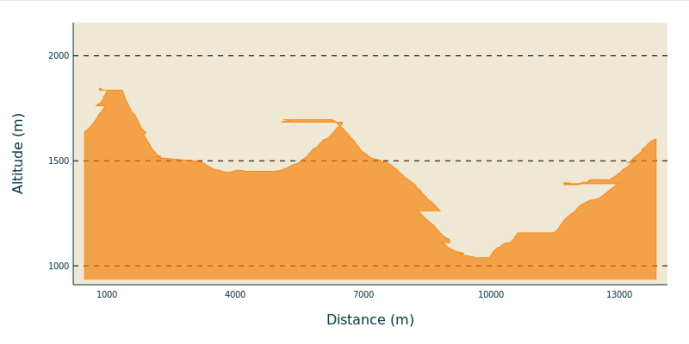

Altitude min 0 m Altitude max 0 m

S'élever en lacets derrière le chalet du Drison de part et d'autre du talweg pour arriver au col du Drison (1756 m) sur l'arête sud-est de la Pointe de Chaurionde. Possibilité de rejoindre directement le col d'Orgeval par la pointe de Chaurionde en suivant l'arête à droite.

1 - Suivre à gauche l'arête assez raide qui monte au sommet du Parc à Mouton. Descendre au col du Haut du Four (15618 m).

2 - Se diriger vers les chalets du Haut du Four, passer en dessous, et atteindre à droite une zone de rochers. Au delà des rochers, s'engager dans une traversée descendante sur le chemin de la Monète. Après 1 km, au creux d'un ravin, découvrir la fontaine de la Croix de Fer qui jaillit directement du rocher. Continuer sur 100 m jusqu'à une intrersection.

3 - Ignorer à droite un sentier en lacets descendant dans des bois pentus. Poursuivre à flanc puis en légère montée sur le versant ouest du Grand Roc, principalement en forêt puis dans la pelouse, vers le col de la Fougère (1685 m).

4 - Au col, trouver à droite le sentier qui monte légèrement avant de descendre en lacets à travers arbustes et pelouse, puis en forêt, pour traverser à gué le ruisseau de la Fougère. Rejoindre ensuite en courbes de niveau la bifurcation Sous la pointe de la Fougère (1477 m).

5 - Emprunter à droite le chemin descendant qui serpente en lacets dans la forêt de la Fougère, jusqu'à la Fougère d'en Bas (1050 m). Rejoindre, non loin de là, la petite route d'Orgeval et la suivre à gauche sur 45 m jusqu'au carrefour de la montée du Gros Fayard (1020 m).

6 - S'engager dans le large chemin raide et caillouteux qui monte vers Orgeval. Traverser une hêtraie sapinière jusqu'à un chalet. Déboucher ensuite sur une piste carrossable qui vient du versant de Coutarse.

7 - Prendre la piste à droite et rejoindre les Chalets de Coutarse.

Sur votre chemin…

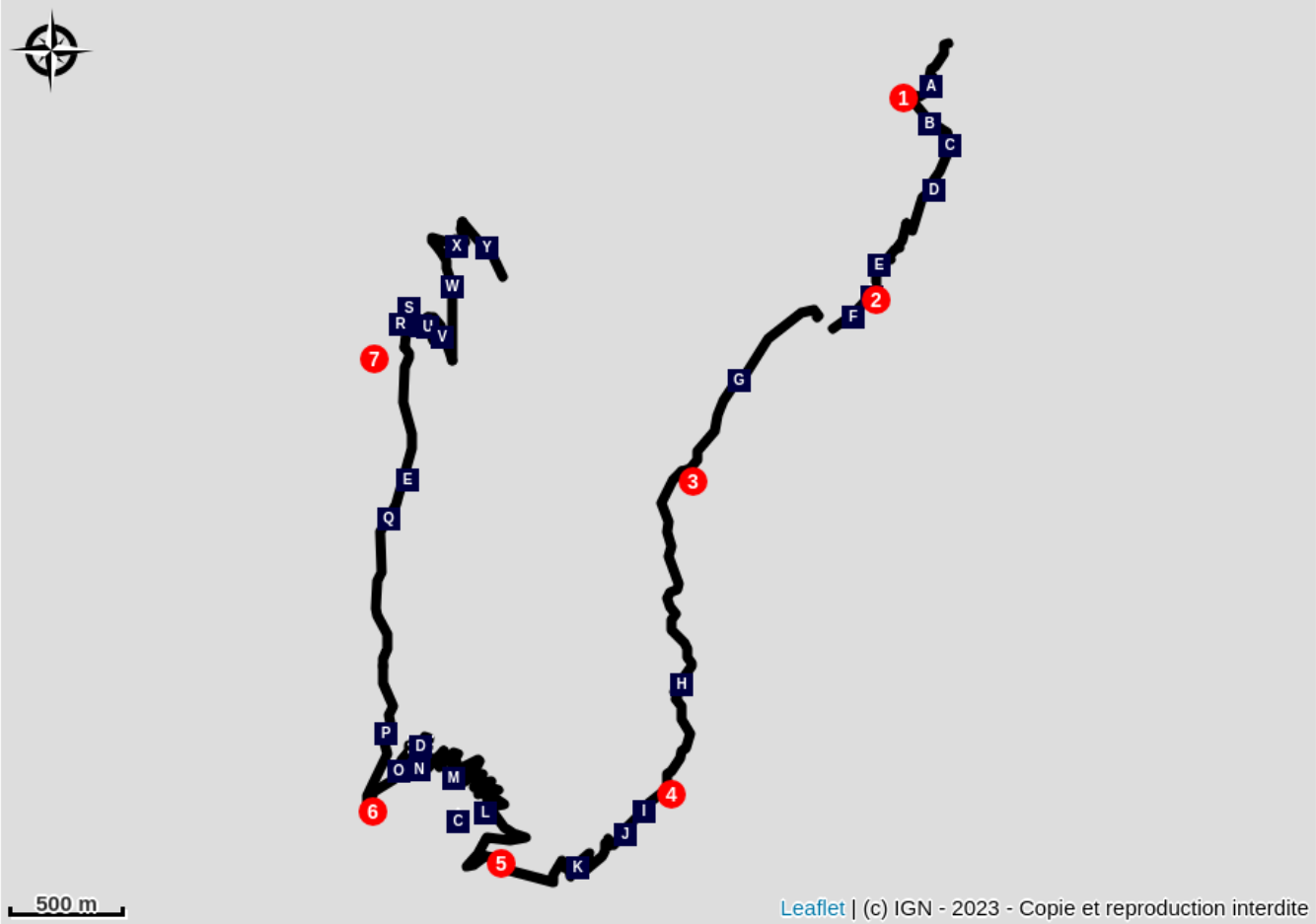

Point de vue sur l'Arcalod et la pointe de Chaurionde (A)

Arbres en "crosses" (C)

Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale du Haut-Chéran (E)

Chalets et alpage du Haut du Four (B)

Aux sources du Chéran (D)

Toutes les infos pratiques

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Zone de Recherche de Coutarse

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

ZR Coutarse

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras lyre.

Chaurionde
Une importante zone d'hivernage du Tétras-Lyre se situe à l'ouest de la pointe de Chaurionde, versants nord et sud.

- **Depuis l'Aulp de Seythenex, merci d'adopter les attitudes suivantes :**

  -- contournez la zone par l'est pour rejoindre le sommet par la pente de neige nord-ouest et descendre par le même itinéraire,

  -- évitez de prendre la variante par la crête d'Orgeval.

- **Depuis le col d'Orgeval, il n'est pas possible d'éviter la zone d'hivernage, merci donc d'adopter les attitudes suivantes :**

  -- montez en restant sur la crête sur la trace principale,

  -- redescendez par le même chemin ou à skis par la descende NO de Chaurionde, mais sans couper dans les zones de végétation arbustives (arcosses...), au nord ou au sud,

  -- soyez discrets et ne vous attardez pas dans la zone d'hivernage.

- **Depuis le chalet du Drison, il n'est pas possible de contourner la zone d'hivernage (située autour du col du Drison) pour des raisons de sécurité. Merci d'adopter les attitudes suivantes :**

  -- limitez au maximum la surface de neige impactée par votre passage : à la montée en suivant la trace principale, à la descente en ayant une trajectoire la plus rectiligne possible et en privilégiant les secteurs déjà tracés,

-- une fois au col, restez sur la crête sur la trace principale,

-- restez au maximum dans les zones ouvertes sans végétation arbustive.

Partout ailleurs conservez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Télécharger la carte ici : http://www.parcdesbauges.com/images/contenus/pages_seules/RCP/carto_2018/chaurionde_2018.pdf

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras lyre.

Chaurionde
Une importante zone d'hivernage du Tétras-Lyre se situe à l'ouest de la pointe de Chaurionde, versants nord et sud.

- **Depuis l'Aulp de Seythenex, merci d'adopter les attitudes suivantes :**

  -- contournez la zone par l'est pour rejoindre le sommet par la pente de neige nord-ouest et descendre par le même itinéraire,

  -- évitez de prendre la variante par la crête d'Orgeval.

- **Depuis le col d'Orgeval, il n'est pas possible d'éviter la zone d'hivernage, merci donc d'adopter les attitudes suivantes :**

  -- montez en restant sur la crête sur la trace principale,

  -- redescendez par le même chemin ou à skis par la descende NO de Chaurionde, mais sans couper dans les zones de végétation arbustives (arcosses...), au nord ou au sud,

  -- soyez discrets et ne vous attardez pas dans la zone d'hivernage.

- **Depuis le chalet du Drison, il n’est pas possible de contourner la zone d’hivernage (située autour du col du Drison) pour des raisons de sécurité. Merci d’adopter les attitudes suivantes :**

  -- limitez au maximum la surface de neige impactée par votre passage : à la montée en suivant la trace principale, à la descente en ayant une trajectoire la plus rectiligne possible et en privilégiant les secteurs déjà tracés,

  -- une fois au col, restez sur la crête sur la trace principale,

  -- restez au maximum dans les zones ouvertes sans végétation arbustive.

Partout ailleurs conservez l’attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Télécharger la carte ici : http://www.parcdesbauges.com/images/contenus/pages_seules/RCP/carto_2018/chaurionde_2018.pdf

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras-lyre.

Participez à sa préservation et adoptez l’attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras-lyre.

Participez à sa préservation et adoptez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras-lyre.

Participez à sa préservation et adoptez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

La réglementation de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges a été actualisée à l'été 2018.

Sont notamment interdits :

- les chiens même tenus en laisse,
- le camping,
- les feux,
- les véhicules terrestres motorisés et non-motorisés,
- le survol à moins de 300 mètres,
- les appareils sonores et lumineux,
- le dérangement de la faune.

Pour connaître les exceptions et avoir plus d'informations, consulter l'arrêté interdépartemental complet, en cliquant sur 'En savoir plus' ci-dessous.

Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Sur votre chemin…

Point de vue sur l'Arcalod et la pointe de Chaurionde (A)

Au carrefour de nombreux itinéraires de randonnée, le col du Haut du Four se situe à une altitude de 1520 mètres environ. Il permet en effet de se diriger vers le vallon de Bellevaux en direction du sud-ouest en près de trois heures, ou encore vers le vallon de Tamié au nord par le chalet du Drison ou à l’est par le col de Tamié pour une durée similaire. Sa localisation préférentielle permet de rejoindre plus ou moins facilement certains hauts sommets des Bauges qui culminent à plus de 2000 mètres d’altitude, avec la pointe de Chaurionde, l’Arcalod ou encore la pointe de la Sambuy. La vue offerte depuis le col permet d’ailleurs d’en visualiser certains assez nettement, notamment la pointe de Chaurionde, et de mesurer l’effort qui reste à fournir afin de l’atteindre !

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB

Chalets et alpage du Haut du Four (B)

L’alpage du Haut du Four a été exploité par les moines du XIIe siècle jusqu’à la Révolution Française, alors qu’il était possédé par l’abbaye de Tamié. Vendu ensuite comme Bien National, l’alpage est aujourd’hui exploité par des propriétaires privés, avec la présence de quelques génisses. Composés de cinq bâtiments, les chalets du Haut du Four regroupent deux étables, une cave, un bâtiment d’habitation et un ancien atelier pour fabriquer du fromage. Révélateur des enjeux associés aux espaces pastoraux en termes de multiusage de l’espace, l’alpage est à la fois situé au cœur de la RNCFS des Bauges et est également inclus au périmètre du site Natura 2000 « Hautes Bauges ». Afin de respecter le travail des alpagistes, il est important de rester sur les sentiers balisés pour éviter de dégrader ces espaces sensibles.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB

Arbres en "crosses" (C)

De nombreux épicéas dit 'en crosses" sont visibles aux alentours du sentier. Ils traduisent la rudesse climatique de ce versant de montagne. En hiver, le manteau neigeux exerce une poussée à la base des troncs qui prennent aux fils des années une forme de plus en plus courbée. Cette morphologie particulière a été utilisée pour produire les "tavalans", supports de balcons naturellement courbés caractéristiques de l'architecture du village bauju de la Compôte.

Crédit photo : M.Tixier

Aux sources du Chéran (D)

Le sentier qui monte à la pointe de la Fougère traverse sur un pont le Chéran, principale rivière du massif des Bauges. Ce torrent de montagne prend sa source tout au fond du vallon du Bellevaux.
Exempt d'ouvrages hydrauliques et bénéficiaire d'un contrat rivière de 1997 à 2008 ayant permis de restaurer en grande partie sa naturalité, il possède une valeur patrimoniale exceptionnelle.
Il a d'ailleurs fait partie des huit bassins pilotes ayant servi à la création du label Rivières Sauvages.

Crédit photo : © M.Tixier / PNRMB

Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale du Haut-Chéran (E)

Les Réserves Biologiques, gérées par l’ONF (Office National des Forêts), sont spécifiques aux forêts publiques et constituent des politiques de protection de la biodiversité, complémentant les autres statuts de protection. D’une superficie de 540 ha, la Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale du Haut-Chéran a été créée par arrêté interministériel le 12 décembre 2000, au sein de la forêt domaniale de Bellevaux. Son statut présente les deux types possibles associés aux Réserves Biologiques. La Réserve Biologique Dirigée, d’une superficie de près de 373 ha, a pour principal objectif de sauvegarder des milieux et des espèces naturels remarquables. Des travaux de génie écologique sont autorisés, toujours dans le but de favoriser la pérennité et la reproduction des milieux et des espèces. La Réserve Biologique Intégrale, qui s’étend sur 167 ha, permet l’évolution naturelle et libre des écosystèmes forestiers, en proscrivant au maximum les interventions anthropiques comme les exploitations forestières.
Il est ici essentiel de respecter la réglementation indiquée par les panneaux, et de rester sur les sentiers balisés.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB